

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous n'avons pas de bulletin spécial.

M. MARTELL: Mais ces renseignements peuvent être obtenus?

L'hon. M. MOTHERWELL: Ils sont dissimulés dans certains rapports du département.

M. MARTELL: Ne pourrait-on pas compiler ces chiffres sous forme de tableaux pour des comtés en particulier et les publier tels quels?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je le crois.

M. ROSS (Simcoe): J'aimerais que le ministre nous donnât quelques renseignements au sujet du poste de refroidissement à Waterville (N.-E.).

M. MARTELL: Voilà une question très pertinente!

M. ROSS (Simcoe): Je désirerais que le ministre nous donnât juste un aperçu.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je le ferai à propos du crédit suivant qui concerne les entrepôts frigorifiques.

M. ROSS (Simcoe): Il est inscrit sous la rubrique: industrie laitière, je crois. Cependant, je veux bien attendre. Je désire aussi poser une autre question en ce qui regarde les fournitures qui ont été expédiées là-bas. Je constate que 450 balles de copeaux ont été envoyées à Waterville. Ce matériel a été acheté de la compagnie Edwards, d'Ottawa, au prix de 20 cents par balle, soit une somme totale de \$90, et que les frais de transport se sont élevés à \$201.

L'hon. M. MOTHERWELL: La compagnie a dû réaliser un assez bon profit à cette occasion.

M. ROSS (Simcoe): Pourquoi n'a-t-on pas acheté cette marchandise sur les lieux et épargné ces \$201 de frais de transport?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Considérant surtout que la région vers laquelle on expédiait cette marchandise est une de celles où se fait le commerce de bois?

L'hon. M. MOTHERWELL: Ces articles sont achetés sur soumissions. Par conséquent, la compagnie Edwards a dû se trouver en état de présenter une soumission moins élevée que ses concurrents, en dépit des frais de transport.

M. LEADER: Je tiendrais à avoir une explication des paiements d'honoraires qu'on a faits à des avocats, au sujet de l'industrie laitière. D'après le rapport de l'auditeur général pour l'année 1922-23, il n'y a pas moins

de trente-deux avocats à qui l'on a payé des honoraires au sujet de cette industrie. Il est vrai que ces honoraires sont bien peu élevés, mais c'est justement là ce qui a piqué ma curiosité. L'honorable ministre voudrait-il nous dire pourquoi il a été nécessaire de retenir les services de ces gens de loi?

L'hon. M. MOTHERWELL: On a commis beaucoup d'infractions à la loi de l'industrie laitière. Depuis la nouvelle loi qui a été adoptée l'année dernière on en a commis beaucoup moins, mais sous l'empire de l'ancienne loi elles furent nombreuses. Prenons par exemple la question de la proportion d'eau. Un des artifices des laitiers c'est de prendre pour admis que le lait doit contenir plus de 16 p. 100 d'eau. Nous avons dû voir s'il se commettait des infractions à cet égard. En outre les fabricants de margarine enfreignaient la loi jusqu'à un certain point, et il nous a fallu les surveiller. Voilà pourquoi nous avons retenu les services de ces avocats. Je ne saurais dire au juste combien il y eut de plaintes de déposées, mais nous avons fait en sorte qu'il y en eût le moins possible. Cependant, les poursuites que nous avons eu à tenter nous ont obligés à retenir les services des avocats en question.

M. MARTELL: Qu'il me soit permis de dire à nos adversaires que si l'on employait des avocats autorisés les frais ne représenteraient pas même la moitié de ce qu'ils représentent. Il y a malheureusement trop de prétendue avocats qui n'ont jamais été admis au barreau.

M. SPENCE: Ce que dit l'honorable ministre est absolument vrai. En dépit de ce que prétendent certains députés qui siègent à ma gauche, nous ne saurions établir de règlement autorisant l'exportation d'une seule qualité de beurre dans le Royaume-Uni. On y achète du beurre de différentes qualités et il en est ainsi des autres produits. Il n'y a pas de raison pour que le public d'Angleterre ne puisse acheter, au Canada, les produits qu'il lui plaira. J'ajouterai qu'il me fait plaisir de voir les honorables députés qui siègent à ma gauche s'intéresser au développement de l'industrie laitière dans les provinces de l'Ouest, j'en suis heureux surtout parce qu'on a si souvent répété que la culture du blé est la seule industrie que l'on puisse s'attendre à voir régner dans l'Ouest. Or, mes honorables amis avouent que l'industrie laitière y est bien établie et va être profitable. En outre, les exportateurs de l'Ouest sont disposés à faire entrer les produits laitiers en concurrence avec ceux de certains autres pays, comme le Danemark, les Pays-Bas et l'Australie. Je